

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du JEUDI 23 JUIN 2022 à 20h30

Le 23 juin 2022 à 20H30, les membres du Conseil Municipal dûment convoqué, se sont réunis en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Pascal BŒUF, Maire.

Étaient présents : MM BŒUF Pascal ; LAFOND Anne-Marie ; GASTARD Patrick ; PIERRON Pierrette ; LOISEAU Laurent ; DEZON Marie-Pierre ; BOUCHAUD Thomas ; PEROTEAU Christelle ; BONNARDEL Isabelle ; ARRIVÉ Bruno ; NICOLAS Marie-Noëlle

Absents : BOINOT Florence (proc. P BŒUF) ; BRETON Pierre-Yves ; GRANGE Cécile (proc. P PIERRON) ; LACOUX Jean-Marc (proc. P GASTARD)

Secrétaire : Patrick GASTARD

Présents : 11 Représentés : 3 Absents : 1 Votants : 14

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20H30.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du/de la secrétaire de séance : Patrick GASTARD

2. **Approbation du compte-rendu de la dernière séance = 14 POUR** mais rajout à effectuer concernant la mention à apporter pour la subvention d'assainissement à recevoir.

1- Voirie de la maison de santé :

Pour pouvoir faire passer les réseaux (eau, électricité, ...), il est préférable que la commune intègre les voiries et parkings autour de la maison de santé dans le domaine public.

Réponse de la Préfecture : « *Une enquête publique n'est pas nécessaire puisque l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie (art L 141-3 du code de la voirie routière). Le transfert est de plein droit sous réserve des modalités de publicité foncière* » = 14 POUR

2- Automatisation du FCTVA :

Suite à un échange avec les services de la préfecture dans le cadre de l'automatisation du FCTVA, cette dernière vient de nous indiquer mettre fin à sa tolérance quant à l'absence de délibération de la commune pour acter un plan de compte différent de celui correspondant à sa strate. En conséquence, si la commune a opté pour un plan de compte supérieur à celui de sa population, il conviendra de fournir à la préfecture, la délibération l'actant. Cet arrêt de tolérance prend effet immédiatement, il est donc important de fournir cette délibération pour les collectivités bénéficiant de l'automatisation du FCTVA et celle qui en bénéficieront l'an prochain = 14 POUR

3- Réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités et leurs groupements : 14 POUR

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2131-1 dans sa version en vigueur au 1^{er} janvier 2022 ;

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et conservation des actes pris par les collectivités territoriales et notamment son article 40 qui fixe l'entrée en vigueur de la réforme au 1^{er} juillet 2022 ;

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;

Le Maire informe l'assemblée :

Monsieur le Maire indique que la réforme de la publicité des actes des collectivités, qui sera applicable à compter du 1^{er} juillet 2022, a posé le principe de la publication des actes ni réglementaires ni individuels pris par les autorités communales par voie électronique. Néanmoins, il existe une dérogation pour les communes de moins de 3 500 habitants : elles peuvent choisir, par délibération, un autre mode de publication :

- 1° Soit par affichage ;
- 2° Soit par publication sur papier ;
- 3° Soit par publication sous forme électronique.

Il est proposé au conseil municipal d'opter pour la modalité de publicité suivante :

- Publicité des actes de la commune par affichage ;

OU

- Publicité des actes de la commune par publication papier ;

OU

- Publicité des actes de la commune par publication sous forme électronique, sur le site internet de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

DÉCIDE :

Les actes réglementaires et les actes ni réglementaires ni individuels pris par les autorités communales sont publiés à compter du 1^{er} juillet 2022 :

- Par publication papier (*classeur à disposition aux horaires d'ouverture de la Mairie*)

4- Redevance d'occupation du domaine public GrDF 2022 = 14 POUR

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le montant de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) pour les ouvrages de distribution de gaz naturel, proposée par GrDF, pour 2022 : 324.00 €

5- Révision du bail de la gendarmerie

Le bail de la caserne de Villefagnan, en date du 11.10.2016, prévoit une révision triennale du loyer, en fonction de l'évolution de l'ICC. Pour la troisième période triennale du bail, le loyer devrait donc être de : 14 091 € : loyer initial x (1886 : ICC 4T2021 / 1629 : ICC 4T2015) = **16 314 €** en arrondi entier = **14 POUR**

6- Changement du temps de travail d'un agent administratif

Mme Audrey Lacombe a demandé la diminution de son temps de travail de 35H à 28H. Après avoir été accepté par le Comité Technique du Centre de Gestion, le Conseil Municipal doit se prononcer pour valider et charger le Maire de la suite des démarches = **14 POUR**

7- Signature de la Convention de mise à disposition exposition patrimoine Roman

Cette exposition est prêtée par la CC Val de Charente et est installée à l'église à partir du 20 juin jusqu'au 10 juillet 2022, avec mise en place d'une convention de prêt = **14 POUR**

8- Organisation du 14 juillet 2022

QUAND ?	QUOI ?	QUI ?
La veille	Barrières, parquet, mise en place parquet à la salle Prévoir l'éclairage dans les arbres	Services Techniques

QUAND ?	QUOI ?	QUI ?
Le jour même 10 H 30	Préparation apéro, gonflage gros ballons, préparation lampions et surprises, jeux à la salle des fêtes ...	Rassemblement du matériel : Pascal, Laurent, Patrick, Bruno, Isabelle, Anne-Marie, Marie-Pierre, Christelle...
11 H 30	Défilé des Sapeurs-Pompiers + remise de médailles aux Pompiers	
12 H 00	Lancement 4 gros ballons au champ de foire Apéritif par les cavistes place Edgard Saulnier	<u>Tout le monde</u>
16 H 30	Gonflage des petits ballons et tous les jeux habituels	Marie-Noëlle, Jean-Marc et Isabelle + Sapeurs-Pompiers
19 H 30	Repas	Amicale des Sapeurs-Pompiers
22 H 30	Vente des lampions : 1 € l'un et torches : 2 € l'une	Pierrette et Marie-Noëlle
Vers 22 H 45	Départ pour le feu d'artifice... lampes, gilets fluos,... (protection) Torches pour et autres adultes que vous estimez « RESPONSABLES » Les clés pour mettre le stade en éclairage après le feu d'artifice	Si possible, tout le monde + 1 véhicule des Pompiers + 3 Sapeurs-Pompiers
Après départ orchestre	Rangement	Laisser les bancs

9- Inauguration de la Naphtolette le SAMEDI 20 AOUT 2022 à 18H

Monsieur Jean-Louis CARDE souhaite inaugurer une plaque commémorative à l'effigie de la Naphtolette, voiture inventée en 1898 par le Dr Brothier, 13 rue Joubert. Cette inauguration sera suivie d'un verre de l'amitié ainsi que d'une exposition de « vieux tacots ».

Après discussion, accord de principe pour que la commune soit partenaire de cet évènement ; mais peut-être revoir la date (autres manifestations prévues avant et/ou après...), proposer un partenariat avec d'autres associations telles que l'Amicale des Bielles et celle de vieilles voitures « vieux tacots » ? Il faudra revoir également la logistique, les invitations, bloquer la Rue Joubert. La commune prendrait en charge le verre de l'amitié, mais réfléchir quel public ciblé en particulier...

10- Avancement des travaux en cours : intervention de Patrick Gastard

- Création du porche : l'entreprise Zéaro (Lot 1 Gros œuvre) a refait le mur du côté de chez Monsieur Belhasseim et le mur côté du futur local technique. Le calendrier établi par notre architecte est respecté. Enedis passe demain pour mettre en sécurité le chantier. Fin juillet, la couverture et la charpente (Lot 2) devraient être réalisées ainsi que la pose des « tirants ». Rappel des réunions de chantier : tous les 15 jours, le jeudi après-midi. Remerciements apportés à Bruno Arrivé pour avoir mis à disposition de l'espace afin que l'entreprise Zéaro installe sa base de vie dès le début du chantier.

- Lotissement de la Chapelière : intervention de l'entreprise Eiffage pour la réalisation de la VRD définitive, les 16 et 17 juin derniers, très bien exécutée.
- Rue du Clos : Les travaux sont repoussés à une date ultérieure en attendant l'approbation pour le commencement des travaux, de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, principal organisme que nous soutient, nous subventionne pour ce type de travaux. Nous préviendrons les riverains en temps voulu. Le réseau d'eau potable sera également refait en même temps et un poteau incendie sera installé au coin du temple.
- Maison de Santé : Les réunions de chantiers se font sur le terrain tous les jeudis matin et le calendrier des intervenants est respecté.
- Chai Sauteraud : problème de voisinage suite à l'installation de famille des gens du voyage. Cela reste une situation temporaire en attendant un projet porté par la CC Val de Charente. Demande faite à Thomas Bouchaud si la commune peut « gratter » son champ pour les réseaux, demande refusée.
- Nouveau site des Services Techniques : Les modulaires qui composeront les vestiaires, salle de réunion et bureau arriveront vendredi, soit demain matin, à partir de 10H.

11- Devis

- Vérification annuelle des extincteurs de la salle des fêtes : Incendie Services à 909.70 € HT = 14 POUR
- Bonnets de bain pour le triathlon = 342 € HT = 14 POUR
- Vitrine d'affichage devant la mairie = 994 € HT = 14 POUR
- 1 bac jaune et 1 bac noir de 330 litres chacun, pour la restauration estivale = 43.33 € HT l'unité = 14 POUR

14- Informations et questions diverses

- Retour très positif de cette nouvelle édition du triathlon organisée par Emmanuel Rubbens, Président de V.A.L
- La frairie annuelle, organisée par le Comité des Fêtes, s'est bien passée avec 138 repas. Juste à revoir les soucis de compteurs d'électricité.
- Préparation de la Fête du Vent : habituellement organisée en partenariat avec le GRAHV, cette année, nous seront en partenariat avec le Comité des Fêtes, le 7 août prochain, au Moulin des Pierres Blanches : concours de labours, exposants (marché) et repas. Marie-Pierre Dezon, Patrick Gastard, Pierrette Pierron seront présents pour aider (entre autres) Présence d'un stand à gaufres et le terrain pour le concours de labours a finalement été trouvé avec l'aide de Thomas Bouchaud et approuvé par l'association des Traits Charentais.
- Centenaire de la FNCR (anciens combattants) : pour le fêter, l'idée serait de planter un arbre, mais où ? de quelle essence ? à réfléchir et voir avec les associations.
- Bornes de recharges rapides pour véhicules électriques : il y a un coût de 34 000 € et aucune subvention de l'État, donc projet en suspens.
- Maison d'assistantes maternelles : regroupement de 3 assistantes dont Mme Elodie Lafond et Mme Marie-Paule Béchieau. Elles recherchent une maison pour ce projet : accueil de 12 enfants, parce que cela est pour le moment trop onéreux de faire construire. Elles ont reçu la proposition de la famille de Monique Pichot pour une location de sa maison, route d'Aigre, Mme Pichot étant en maison de retraite. Elles nous tiendront informé de la suite de leurs démarches. Isabelle Bonnardel précise que c'est important d'avoir une structure de la sorte sur notre commune : amplitude horaire importante pour les familles, et cela permet aux assistantes maternelles de ne pas être isolées, elles travaillent à plusieurs.
- Anaïs Boinot, fille de Florence Boinot, a eu son diplôme du BNSSA, ce soir. Félicitations de rigueur !
- Maryline Mimeau souhaiterait organiser un vide-maison avec plusieurs voisins : cela est possible dans la limite de 3 vides-maison ou brocantes par an.
- Saison au plan d'eau des Trois Fontaines : la restauration, tenue par Jacky Chagnaud, commence ce week-end et la baignade le samedi 2 juillet. Laurent Loiseau précise que le grand jeu (pour les enfants) sera changé le 4 juillet prochain.
- Suite à la réfection de la voirie du lotissement de la Chapelière, il est proposé de relancer la communication pour la vente des lots restants.

- Pierrette Pierron a reçu Mme Jane Bishop qui a toujours des soucis d'humidité et d'odeur dans sa chambre, utilisée comme chambre d'hôtes. Elle doit contacter son assurance pour le passage d'un expert.
- Jurés pour le concours des Maisons Fleuries : Pierrette Pierron recherche encore de membres pour faire partis du jury.
- Un vitrail (du côté de la Poste) a été cassé - par un ballon ? – il faut donc demander des devis aux ateliers de vitraux sur Ruffec pour réparation.
- Nous préviendrons les riverains de la Rue du Clos lors de désamiantage des réseaux qui y passent car les tenues pourraient en surprendre plus d'un ! (Ils ressembleront à des cosmonautes)
- les habitants de Pailleroux sont contents des bons distribués à ceux ne pouvant être présents au repas des Aînés. Ils sont contents de ne pas être oubliés. Par contre, des câbles de la fibre ont été abandonnés aux bords de certains champs, à voir pour les enlever lorsqu'il faudra faucher.
- Remarque concernant le bulletin municipal : il est très beau, mais certains articles deviennent illisibles du fait de trop d'images en fond.

Séance levée à 23H23.